



Conseil de sécurité

Cinquante-quatrième année

4027^e séance

jeudi 29 juillet 1999, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Hasmy	(Malaisie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Bually
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangué Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport d'information du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola

La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport d'information du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1999/829, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 juillet 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola, ainsi que du rapport du Président du Comité se trouvant en annexe.

Le Conseil de sécurité va maintenant entendre un rapport d'information du représentant du Canada et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola, S. E. M. Robert Fowler. Je lui donne la parole.

M. Fowler (Canada) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que nos collègues du Conseil de sécurité, d'avoir bien voulu organiser cette réunion d'information publique du Conseil sur une question qui, je crois, intéresse beaucoup l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Comme je l'ai indiqué en consultations officieuses hier, j'entends ce matin récapituler brièvement le travail que j'ai entrepris depuis le mois de janvier en ma qualité de Président du Comité des sanctions sur l'Angola, et parler en particulier des voyages que j'ai effectués et de mon programme de travail pour l'année à venir, de façon que les membres du Conseil et l'ensemble des Membres de l'Organisation aient une bonne idée de ce programme et y apportent s'ils le veulent leur contribution.

Je commencerai par formuler une vérité qui saute aux yeux, en disant que l'appellation de Comité des sanctions sur l'Angola induit quelque peu en erreur. Le Comité a été

en effet constitué pour veiller à l'application des sanctions votées par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'UNITA et il n'existe pas de sanctions contre le Gouvernement angolais. Il est important de le préciser pour éviter toute confusion à ce sujet.

Les sanctions contre l'UNITA visent à réunir les conditions nécessaires à une reprise du dialogue politique en Angola afin de mettre durablement fin à une guerre civile qui se prolonge depuis plus de 20 ans. Cette guerre civile a déjà fait plus d'un million de morts. Il y a actuellement 1,7 million de personnes déplacées en Angola, dont 900 000 depuis décembre dernier seulement, alors que la population totale du pays est de moins de 11 millions de personnes.

D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ce sont plus de 2 millions de personnes qui sont victimes de la guerre en Angola, soit 2 millions de personnes ballottées de part et d'autre de la ligne de front et devant traverser des champs de mines posées tant par le Gouvernement angolais que par l'UNITA. Les sanctions contre l'UNITA n'ont aucun caractère punitif, ni dans leur conception ni dans leur finalité, et elles peuvent être adaptées, comme il est très expressément stipulé dans les résolutions du Conseil de sécurité, en fonction de l'évolution géopolitique.

L'hypothèse de base adoptée au cours des travaux du Comité des sanctions est que l'on ne peut mettre fin à cette guerre que par le dialogue politique. Nous entendons mettre tout en oeuvre pour empêcher l'UNITA de rechercher l'option militaire. Nous ne visons pas la perfection. Notre objectif est de réduire la capacité de l'UNITA de faire la guerre, en réduisant les ressources qu'elle retire de la vente de diamants, et d'accroître le coût de l'achat des armes pour l'UNITA.

Nous cherchons à donner plus de tranchant à des sanctions jusque-là inefficaces et à montrer expressément que l'on ne saurait dorénavant violer impunément ces sanctions. Il s'agit donc de mettre fin au climat d'impunité qui entoure ces sanctions depuis longtemps.

Nous voudrions indiquer très clairement qu'il existe un large consensus au sein du Conseil et de l'Organisation tout entière quant à ces intentions et à notre détermination collective d'appliquer ces sanctions avec fermeté et efficacité, pour que l'on sache que la situation est attentivement suivie par le monde.

En résumé, les sanctions en question, qui ont été mises en place en 1993, englobent une série d'interdictions portant

sur la vente et la fourniture d'armes et d'autres formes d'aide militaire à l'UNITA. Certaines sanctions portent sur la représentation à l'étranger et les voyages de l'UNITA, ainsi que des membres adultes de la famille proche des dirigeants de l'UNITA; d'autres sur la vente ou la fourniture de produits pétroliers à l'UNITA; d'autres encore sur l'apport de fonds ou de ressources financières à l'UNITA; et d'autres, datant d'un an, qui portent très spécifiquement sur l'exportation de diamants par l'UNITA.

Je parlerai maintenant des dispositions prises par le Comité pour donner plus de force à ces sanctions. Premièrement, David Angell et moi-même, en ma qualité de Président, avons effectué deux tournées en Afrique et en Europe. Deuxièmement, nous sommes sur le point d'annoncer la création de deux groupes d'experts que le Conseil a créés par sa résolution adoptée au début du mois de mai et qui, pour la première fois, permettront au Comité de disposer de capacités d'étude et d'enquête indépendantes.

Puisque je parle de mon collègue David Angell, je voudrais signaler qu'il est derrière tout mon travail, auquel il apporte toute l'intelligence et toute l'énergie nécessaires pour stimuler nos efforts collectifs en vue de mettre fin à la guerre civile en Angola. Je trouve son assistance à cet égard absolument inestimable.

En mai, j'ai passé 20 jours en Afrique centrale et australe, dans une tournée en Angola, au Botswana, en République démocratique du Congo, en Namibie, en Afrique du Sud, en Zambie et au Zimbabwe. Partout, l'accueil a été enthousiaste et l'on m'a encouragé à faire aboutir ces sanctions. Les dirigeants africains que j'ai rencontrés se sont tous montrés réellement préoccupés par la perspective d'une prolongation indéfinie de cette guerre civile en Angola. L'inquiétude tenait à la possibilité que l'axe Angola-République démocratique du Congo déstabilise notablement la région, ce qui comporterait le risque d'un élargissement du conflit.

J'ai rencontré un véritable cynisme à l'égard des effets des sanctions jusqu'à présent et, d'ailleurs, à l'égard de la détermination montrée en ce sens par le Conseil de sécurité. J'ai également pu constater une volonté claire de trouver des mesures pratiques pour renforcer l'efficacité des sanctions. Les bombes qui ont explosé à Lusaka au printemps ont rappelé à chacun combien il était urgent de calmer les tensions entre l'Angola et la Zambie. À cet égard, je tiens à signaler la détermination dont a fait preuve le Ministre des affaires étrangères du Swaziland, Albert Shabangu, en travaillant inlassablement à atténuer ces tensions, entreprise dans laquelle il a, selon moi, remarquablement réussi

— comme il était manifeste au dernier Sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Alger.

Le but de mes voyages était d'étudier les moyens de renforcer l'efficacité des sanctions contre l'UNITA, de demander instamment aux gouvernements de promulguer des lois, des règlements, des ordonnances du Conseil, etc. pour faire entrer en vigueur ces sanctions dans le cadre de la législation nationale de tous les États Membres et également de demander à tous ceux que nous rencontrons des informations et des renseignements fiables concernant d'éventuelles violations des sanctions. Il y a une véritable pénurie de renseignements dans ce domaine et, sans ces renseignements, il nous est tout simplement impossible de faire notre travail.

Il ne s'agissait donc pas d'enquêter sur des allégations précises, tâche que je n'avais pas le temps d'effectuer et pour laquelle je n'avais pas les qualifications nécessaires. Notre visite en Afrique a abouti à la formulation de 14 recommandations préliminaires, consignées dans un rapport que nous avons présenté au Conseil au début du mois de juin. Les recommandations de fond, qui seront examinées en premier lieu par les groupes d'experts, envisagent la présence éventuelle d'inspecteurs des sanctions sur le terrain dans la région, abordent la question de la surveillance aérienne et des interdictions de survol, et suggèrent une étroite collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et d'autres organisations internationales.

À l'occasion de ce voyage, nous avons eu également de longues discussions sur l'application des sanctions contre le commerce de diamants par l'UNITA, lors de plusieurs rencontres avec des responsables de la société De Beers et des sociétés para-étatiques de l'industrie du diamant en Angola, en Namibie, au Botswana et en Afrique du Sud. Nous avons pu conclure, dans un premier temps, que l'industrie du diamant est réellement disposée à collaborer avec nous pour trouver une solution, non seulement parce que c'est moralement ou légalement nécessaire, mais parce que ne pas le faire serait manifestement contraire aux intérêts commerciaux de l'industrie du diamant.

Notre objectif évidemment n'est pas d'occasionner des dommages collatéraux au commerce légitime du diamant. Le Botswana et la Namibie, par exemple, sont des pays qui sont très largement tributaires de l'industrie diamantifère qui représente près de la moitié de leur produit intérieur brut. Par conséquent, personne n'a intérêt à ce que des dommages soient occasionnés à l'industrie diamantifère, alors que nous cherchons concrètement à gérer une toute petite

proportion du commerce du diamant qui concerne l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA).

Cela dit, on estime généralement que M. Savimbi a réuni entre 3 et 4 milliards de dollars grâce aux recettes provenant des diamants au cours des huit dernières années, et nous pensons que des mesures concrètes doivent être prises pour limiter les ressources qu'il tire de ce commerce. Étant donné que les diamants représentent la plus haute valeur concentrée sur le marché mondial, nous savons que les diamants se retrouveront toujours sur le marché. Mais nous tenons à ce que lorsque ces diamants arrivent sur le marché, et que les profits sont pour l'UNITA, les recettes lui revenant soient le plus limitées possible. Nous espérons pouvoir le faire en normalisant les procédures d'importation et d'exportation et en mettant en place des certificats d'origine normalisés et crédibles. Les groupes — en coordination avec l'industrie, les pays importateurs et exportateurs et les marchés — vont étudier ces questions de façon plus détaillée au cours des prochains mois.

J'espère que toute solution qui sera élaborée pour ce qui est de la gestion de l'exportation et du commerce de diamants illicites pourra être appliquée ailleurs, par exemple en Sierra Leone, si cela s'avérait nécessaire.

Mon deuxième voyage a eu lieu, il y a juste quelques semaines. Je me suis rendu principalement en Europe et sur les marchés du diamant en Belgique et au Royaume-Uni. Nous nous sommes rendus en Ukraine qui est l'un des pays parmi plusieurs États d'Europe centrale et orientale dont on prétend qu'ils violent les sanctions. Nous nous sommes rendus au siège de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) en France. Avec l'aide du Président du Conseil, le mois dernier, l'Ambassadeur Jagne, nous avons obtenu la permission de prendre la parole au Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) lors de sa réunion d'Alger, il y a deux semaines.

Ce deuxième voyage m'a paru être très utile et les résultats de ce voyage figurent dans le rapport que nous avons fait paraître hier soir et qui, je crois, est remis aux membres du Conseil et qui sera disponible par votre intermédiaire, Monsieur le Président, une fois traduit intégralement, si ce n'est déjà fait.

À l'occasion de ce dernier voyage, nous avons trois objectifs principaux. Premièrement, faire passer le message selon lequel de nombreuses personnes et dans plusieurs lieux sont de plus en plus conscients de la réalité et de l'objectif de ces sanctions et les prennent au sérieux. Nous avons transmis ce message à l'OUA et au Conseil du partenariat

euro-atlantique au siège de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles ainsi qu'à d'autres intervenants. Nous nous félicitons de ce que l'importance des sanctions à l'égard de l'UNITA a été énergiquement entérinée par l'OUA et par l'Union européenne.

Deuxièmement, nous avons étudié les possibilités de nouvelles modalités de collaboration avec d'autres organisations, notamment Interpol, l'Organisation mondiale des douanes, la Commission européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) entre autres.

Troisièmement, nous avons examiné des mesures concrètes pour faire appliquer les sanctions déjà en vigueur. C'est ainsi que des mesures ont été prises par l'Ukraine pour veiller au respect des sanctions et ces mesures figurent dans le rapport que nous avons fait paraître hier soir.

Nous avons poursuivi nos discussions avec l'industrie diamantifère et nous avons rencontré durant une journée la *Central Selling Organization* à Londres et à Anvers l'Association internationale des producteurs de diamants et la Fédération mondiale des bourses diamantaires et d'autres intervenants. Nous avons obtenu de nouvelles indications et assurances selon lesquelles les entreprises souhaitent toujours participer à la recherche d'une solution et sont attachées à cet objectif. J'espère que cela se manifestera au niveau de la coopération des entreprises avec les groupes d'experts au cours des prochains mois.

Le rapport contient d'autres recommandations, notamment un appel à une assistance à la SADC pour renforcer les capacités en matière d'application des sanctions, et une recommandation visant à obtenir la coopération de l'Union européenne et de l'OTAN qui est déjà importante pour ce qui est de réaffirmer que le respect des résolutions du Conseil de sécurité décrétant des sanctions figure parmi les critères d'admission à ces deux organisations.

D'autres recommandations concernent la collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes, la création d'un groupe de travail entre Interpol et les groupes d'experts pour examiner de nouvelles méthodes d'identification des contrevenants, des activités qui violent les sanctions et l'application effective des sanctions, et une coopération renforcée entre les États Membres intéressés, en particulier les États importateurs et exportateurs de diamants en vue d'harmoniser les procédures et la documentation pour l'importation et l'exportation de diamants bruts, peut-être conjointement avec l'Organisation mondiale des douanes, afin de mettre en place de nouvelles procédures douanières et une documentation uniforme.

L'étape suivante concerne la mise en place de groupes d'experts que nous avons demandée par la résolution 1237 (1999), adoptée au début du mois de mai. Je rappelle que l'objectif de ces groupes d'experts consiste à recueillir des renseignements sur les violations de sanctions, de recommander des mesures à la fois pour mettre fin à ces violations et également pour améliorer l'application des sanctions. L'un des groupes, qui comprendra six experts, va traiter de la question des sources de revenus, des financements et des fournitures pétrolières de l'UNITA — des ressources qui permettent à l'UNITA de continuer de faire la guerre. L'autre groupe de quatre membres va traiter de la question des sources d'aide militaire à l'UNITA et de la façon dont cette aide parvient aux zones de l'Angola contrôlées par M. Savimbi.

J'espère que ces groupes pourront travailler ensemble très efficacement en restant unis pendant leur mandat de six mois. J'envisage de désigner prochainement les membres et de les nommer après des consultations avec les membres du Conseil. Je désignerai un ancien ambassadeur en Angola comme président et un officier supérieur de la sous-région pour diriger le deuxième groupe. Le premier groupe comprendra des experts de chacun des quatre domaines non militaires faisant l'objet de sanctions : diamants, pétrole, financements, et voyages et représentation, de même qu'un excellent rapporteur. Les membres éventuels du groupe deux comprendront deux experts des douanes ayant acquis une expérience avec la Commission d'enquête du Rwanda et un expert confirmé en matière de petites armes.

En outre, j'ai demandé à plusieurs gouvernements de la région de fournir aux groupes un accès à leurs moyens techniques d'expertise de diamants, en vue d'assurer le succès du travail des groupes. Il n'y aura pas deux experts du même pays. Comme l'indique le cadre conceptuel des groupes, les deux vice-présidents du Comité des sanctions — l'Ambassadeur Petrella de l'Argentine et notre actuel Président du Conseil, l'Ambassadeur Hasmy de la Malaisie — ont accepté de contribuer aux travaux de ces groupes.

Pour terminer, je trouve très encourageantes les réactions que nous avons eues à ce jour. Les sanctions commencent à être prises au sérieux. Je suis particulièrement encouragé par l'unanimité et l'appui qui se sont manifestés au sein du Conseil de sécurité. Je remercie vivement mes collègues de cet appui. Je crois que c'est un domaine — il n'y en a probablement pas beaucoup actuellement — où nous sommes unanimes sur une question. Je pense que nous sommes tous résolus à accomplir cette tâche et à faire en sorte que l'on puisse mettre fin rapidement à cette guerre meurtrière en Angola.

Il faudra pour cela une coopération active de tous les États Membres, donc des États non membres du Conseil. Nous avons besoin de cette coopération pour nous aider à faire appliquer les sanctions, à obtenir des informations concernant non seulement des cas particuliers de violations des sanctions mais aussi pour pouvoir bénéficier des points de vue et des avis des États Membres sur la façon dont on pourrait envisager les choses autrement ou étudier d'autres approches. Nous aurons évidemment besoin de l'assistance de tous les États Membres de l'Organisation pour qu'ils manifestent, en paroles et en actes, leur volonté de voir ces sanctions agir efficacement.

Nous sommes également, bien sûr, désireux de mettre en place des relations de collaboration, comme celles que j'ai indiquées avec Interpol, qui dureront tant que les sanctions sont en vigueur, mais qui pourront également servir nos intérêts collectifs au Conseil pour ce qui est d'autres régimes de sanctions ailleurs.

Monsieur le Président, merci d'avoir organisé cette séance et de m'avoir permis de faire ce rapport.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Canada et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola de son rapport d'information détaillé et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Hamer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Fowler de son exposé très intéressant. Nous apprécions et admirons beaucoup sa démarche proactive en tant que Président du Comité des sanctions sur l'Angola. Dans ses deux exposés, l'Ambassadeur Fowler a parlé d'un point essentiel qui est au coeur des problèmes liés à l'application des sanctions, il s'agit du manque de renseignements sûrs et fiables. Quelques-unes des plus importantes recommandations formulées par l'Ambassadeur Fowler visent justement à faire face à ce problème à l'avenir. Il est évident que son travail a une portée plus large : il fournit un cadre dont d'autres régimes de sanctions pourraient tirer des enseignements utiles.

Nous attendons avec intérêt le début des travaux des groupes d'experts qui examineront plus en détail les aspects concrets de violations des sanctions. Nous nous félicitons également de ce qu'une grande partie de ce processus puisse être financée par le budget ordinaire, ce qui est approprié pour des processus comme celui-ci qui sont pertinents au regard de l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Au cours de son premier exposé, l'Ambassadeur a formulé 14 recommandations, concernant notamment la possibilité de déployer des observateurs chargés de surveiller l'application des sanctions dans la région, qui pourraient jouer un rôle important en recueillant des renseignements plus détaillés concernant d'éventuelles violations des sanctions. Nous sommes favorables à cette idée, mais nous souhaitons redire que nous sommes préoccupés par la question difficile de la sécurité de ces observateurs, qui devront travailler dans un environnement où d'énormes intérêts sont en jeu.

Nous trouvons particulièrement intéressante la Recommandation 18 dans son dernier rapport, qui envisage un lien direct entre le Comité et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol). Cette collaboration entre les deux organisations était également évoquée dans la Recommandation 5 du premier rapport de l'Ambassadeur Fowler. Ses conclusions ultérieures sur l'éventualité d'un tel contact sont encourageantes.

Nous avons noté avec un intérêt particulier que l'industrie du diamant souhaite participer à la recherche d'une solution au problème de l'identification des diamants de l'UNITA amenés illégalement sur le marché — c'est un problème fondamental, comme l'a dit, à juste titre, l'Ambassadeur Fowler. Nous attendons avec intérêt les propositions concrètes qui pourront résulter des nouveaux contacts qu'il aura avec des représentants de l'industrie du diamant. Nous espérons, comme l'Ambassadeur Fowler, que l'expérience acquise dans ce domaine pourra également être utile ailleurs, comme par exemple dans le cadre des sanctions concernant la Sierra Leone.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme nous le savons tous, et comme le peuple angolais ne le sait que trop bien, la guerre en Angola dure depuis beaucoup trop longtemps. Malheureusement, ainsi que l'histoire l'a montré, cet état de choses persistera tant que l'UNITA en aura la capacité.

Nous pensons que l'application efficace des sanctions contre l'UNITA est un élément indispensable pour mettre fin à cette guerre. Le régime des sanctions contre l'UNITA a été qualifié de programme modèle, axé directement comme il l'est sur les produits et les activités qui permettent à l'UNITA de soutenir l'effort de guerre. Ces sanctions n'ont aucun caractère punitif. Elles ne visent qu'à réduire les capacités guerrières de l'UNITA et à réunir ainsi les conditions permettant la reprise — et encourageant l'UNITA dans ce sens — d'un dialogue politique en vue de parvenir à une paix durable pour le peuple angolais.

Jusqu'à présent, l'UNITA a réussi à échapper aux effets de la plupart de ces sanctions et a ainsi été en mesure de conserver toute son agressivité sur le champ de bataille. La communauté mondiale, les nations et les citoyens du monde doivent oeuvrer ensemble pour changer cette situation. La paix pour le peuple angolais doit être notre objectif constant. Les avantages tirés de la violation des sanctions doivent être considérés de façon appropriée : ils sont des moyens menant à une guerre constante et à des souffrances perpétuelles.

Sous la conduite de l'Ambassadeur Fowler du Canada, le rythme s'accélère. Des faits positifs surviennent en ce qui concerne nos partenaires internationaux et cela nous indique que le désir d'appliquer strictement les sanctions des Nations Unies contre l'UNITA est en train de s'affermir. En tant que Président du Comité des sanctions contre l'UNITA cette année, l'Ambassadeur Fowler a fait preuve d'une énergie et d'une créativité qui ont suscité de grands progrès et ont permis à de nombreuses personnes de voir, peut-être pour la première fois, l'importance immense de cette entreprise.

Certains progrès concrets ont déjà été réalisés. Au début de cet été, le Conseil de sécurité a créé deux groupes d'experts chargés de recueillir des informations sur les contrevenants et les violations et de recommander des mesures facilitant l'application des sanctions. Comme nous venons d'entendre l'Ambassadeur Fowler le dire, ces groupes doivent sous peu commencer leurs travaux. Le Président Fowler lui-même a été infatigable, comme l'a également été son collègue, M. Angell, passant de nombreuses semaines en Afrique et en Europe, pour suivre des pistes diverses et rallier des dirigeants nationaux à cet effort.

Les États-Unis, pour leur part, restent disposés à oeuvrer de concert avec tout État résolu de poursuivre l'objectif commun d'une amélioration de l'application des sanctions de l'ONU contre l'UNITA. Dans cet esprit, mon gouvernement a oeuvré pour identifier des hauts responsables de l'UNITA auxquels s'appliquent expressément des sanctions en matière de finances et de voyages. Nous avons promulgué des réglementations assorties de sanctions pénales à l'égard des citoyens américains qui violent ces sanctions, nous avons proposé du personnel aux groupes d'experts et nous cherchons à faire de même en ce qui concerne l'appui financier, et nous avons toujours cherché à communiquer des renseignements sur les violations et les contrevenants.

Les voisins de l'Angola ne sont pas les seuls intervenants qui devront rendre plus efficaces les sanctions contre l'UNITA, mais on n'insistera jamais assez sur l'importance de leur rôle. À mesure que les frontières perméables qui sont utilisées pour approvisionner l'UNITA seront raffermies, la paix et la sécurité de toute la région seront améliorées. Si on leur permet de poursuivre leurs méfaits aujourd'hui, les profiteurs qui contribuent à approvisionner l'UNITA sèmeront la mort et la souffrance ailleurs demain. Nous devons oeuvrer de concert pour mettre fin à ces activités destructrices.

Dans cet esprit, les États-Unis saluent le rapport présenté aujourd'hui par le Président Fowler. Nous exhortons tous les États Membres de l'ONU à examiner sérieusement ses conclusions et recommandations.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Ambassadeur Fowler de son exposé très instructif. Nous réaffirmons que nous apprécions hautement le travail qu'il accomplit en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993).

La délégation russe exprime sa vive préoccupation à l'égard du conflit armé qui se poursuit en Angola. Nous réaffirmons qu'à notre avis, l'UNITA, dirigée par M. Savimbi, est la principale responsable de la situation dans le pays. Nous pensons que la raison principale de la récente escalade de la lutte armée repose sur le fait que les dirigeants de l'UNITA ont délibérément interrompu la mise en oeuvre des accords de paix. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre option que le règlement pacifique. On ne parviendra à une paix durable en Angola qu'en ranimant le processus de paix.

À notre avis, un autre moyen de pression important sur Savimbi pour que l'UNITA reprenne le dialogue politique est le renforcement de l'efficacité du régime des sanctions. Nous notons qu'il y a un lien direct entre les violations du régime des sanctions — sur lequel le groupe d'experts chargé d'examiner les violations du régime des sanctions devra enquêter — et la menace permanente qui pèse sur la paix et la sécurité internationales dans la région.

C'est de ce point de vue que nous considérons le rapport que nous a présenté le Président du Comité des sanctions sur la tournée qu'il a effectuée dans plusieurs pays européens et à Alger afin d'élaborer des propositions tendant à prendre des mesures éventuelles pour appliquer plus efficacement les mesures coercitives prises par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'UNITA. Nous souscrivons à

l'appui apporté par le Comité aux recommandations du Secrétaire général figurant dans son rapport sur l'Angola dans le document S/1999/49, selon lesquelles les États doivent communiquer les informations voulues, que le Comité doit examiner l'efficacité des sanctions à l'issue d'une mission que le Président effectuerait dans la région, que l'on doit attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les cas confirmés de violations, que la surveillance soit améliorée dans les principaux ports et les aéroports, que le Secrétariat doit dresser un rapport sur les fournitures illégales d'armes, de produits pétroliers, sur le commerce de diamants ainsi que sur les mouvements de fonds de l'UNITA.

En ce qui concerne les mesures suggérées par le Comité des sanctions pour améliorer ses activités, nous appuyons le principe de l'envoi de rappels aux États Membres afin qu'ils respectent les résolutions du Conseil de sécurité. Nous pensons également que l'attention accordée aux livraisons illégales d'armes est justifiée dans la mesure où celles-ci ont un effet extrêmement déstabilisateur sur la situation du pays. Il est temps de mettre à jour la liste des représentants de l'UNITA qui sont sujets à des restrictions de déplacement. De même, nous n'avons toujours pas, à ce jour, établi la liste complète des avions angolais, qui est indispensable à l'application efficace des sanctions aériennes. Nous sommes prêts à examiner les questions liées à la lutte contre les exportations illégales de diamants, qui constituent l'une des principales ressources financières de l'UNITA.

Nous appuyons l'action menée par le Président du Comité des sanctions et le félicitons de sa démarche créative. Nous espérons qu'un groupe d'experts chargé d'étudier les violations des sanctions sera créé dans un avenir proche et s'attellera à sa tâche afin d'améliorer le régime des sanctions.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique pour entendre le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola, l'Ambassadeur Robert Fowler du Canada. Nous souhaitons également remercier l'Ambassadeur Fowler pour son deuxième rapport, qui est sans aucun doute très utile, et pour l'exposé qu'il vient de nous faire. Il est clair que l'efficacité du régime des sanctions contre l'UNITA constitue un élément essentiel pour réaliser une paix durable en Angola.

Il nous semble que les objectifs que visait ce voyage ont bénéficié d'une nouvelle impulsion grâce aux recommandations formulées et nous espérons que les groupes

d'experts pourront en tirer le meilleur parti afin d'aider le Conseil.

Nous sommes entièrement d'accord sur la nécessité d'augmenter au maximum le coût des équipements militaires livrés à l'UNITA pour la forcer à rechercher une solution politique le plus tôt possible. Il est indispensable que les États fournissent, de bonne foi, toutes les informations possibles au Comité des sanctions, compte tenu des considérations formulées par l'Ambassadeur Fowler dans son rapport — et je pense tout particulièrement à celles qui figurent à la page 11 du document dont nous sommes saisis aujourd'hui.

En dernier lieu, nous sommes convaincus que les initiatives de l'Ambassadeur Fowler seront très utiles pour améliorer l'efficacité d'autres régimes de sanctions et, de ce fait, l'efficacité de l'un des instruments les plus précieux dont dispose le Conseil de sécurité pour faire appliquer ses résolutions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : À l'instar de mes collègues qui se sont exprimés précédemment, je voudrais remercier l'Ambassadeur Fowler de son rapport à la fois détaillé et instructif sur sa récente visite en Europe et en Algérie.

La situation en Angola se trouve dans une phase critique; elle tend vers une catastrophe totale. En ce moment crucial, la communauté internationale doit rester ferme et appuyer le peuple angolais. Ma délégation est particulièrement satisfaite de la déclaration sur l'Angola prononcée par le Président de l'Union européenne au cours de la visite de l'Ambassadeur Fowler, dans laquelle l'Union européenne s'est engagée à aider tous les États africains à appliquer pleinement les sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'UNITA.

À cet égard, nous lançons un appel à nos partenaires européens afin qu'ils coopèrent étroitement avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans les efforts qu'ils déploient pour parvenir à un règlement pacifique du conflit angolais. La déclaration faite au Sommet de l'OUA à Alger engage pleinement les États membres de cette organisation à régler les conflits en Afrique par la voie pacifique afin que le continent s'engage sur la voie de la

paix, du progrès et du développement. L'appui de la communauté internationale est nécessaire.

Ma délégation partage les vues du Président du Comité des sanctions selon lesquelles ses recommandations de fond, que nous appuyons pleinement, devraient être étudiées, en premier lieu, par les groupes d'experts, avant d'être examinées dans le détail par le Conseil de sécurité. Nous pensons que cela permettra aux membres du Conseil de mieux comprendre les questions dont ils sont saisis. Nous attendons avec impatience la tenue des réunions des groupes d'experts afin que ceux-ci puissent commencer leurs travaux dès que possible.

Nous nous félicitons que les mesures concernant les mercenaires aient été également examinées avec les États Membres concernés. Nous voudrions rappeler à ces États que certains de leurs ressortissants coopèrent toujours avec l'UNITA en tant que pilotes et conseillers, entravant ainsi l'efficacité des sanctions décidées contre l'UNITA et prolongeant, de ce fait, les souffrances et l'agonie de civils angolais innocents.

Comme je l'ai déjà dit, ma délégation souscrit aux recommandations contenues dans le rapport et souligne qu'il importe au plus haut point que la communauté internationale fournisse une assistance matérielle et financière généreuse à la SADC et aux pays voisins de l'Angola afin d'appuyer les efforts qu'ils déploient pour renforcer la capacité régionale de mise en oeuvre et de surveillance des sanctions décidées par le Conseil contre l'UNITA. Nous partageons également les préoccupations exprimées par le Président du Comité concernant la possibilité que des armes qui ne répondent pas aux normes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, vendues par de nouveaux membres de cette alliance, pénètrent sur le marché des armes en Afrique centrale et australe ou encore se retrouvent en la possession de l'UNITA. Nous espérons sincèrement que l'OTAN examinera sérieusement cette question.

Ma délégation accueille avec satisfaction l'intention exprimée par l'Association internationale des fabricants de diamants d'inscrire la question de l'Angola à son ordre du jour et invite le Président du Comité des sanctions à prendre la parole devant le Congrès diamantaire mondial qui se tiendra à Anvers en juillet de l'année prochaine. Nous espérons que les groupes d'experts auront achevé leurs travaux d'ici là.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie la délégation de la Malaisie

des efforts qu'elle a déployés pour convoquer cette importante séance.

La délégation chinoise remercie également l'Ambassadeur Fowler de son exposé très détaillé, et des deux voyages qu'il a effectués dans les pays concernés, et dans toute la région, pour procéder à d'importants échanges de vues avec les parties prenantes sur la question de l'Angola. Elle le remercie enfin du rapport instructif et détaillé qu'il a présenté au Conseil. Nous tenons à cette occasion à saluer, une fois de plus, le travail efficace et novateur qu'il a accompli avec ses collègues.

La situation en Angola s'est encore dégradée ces jours-ci. Les combats entre le Gouvernement et les rebelles ont redoublé. La situation humanitaire est plus grave qu'elle ne l'a jamais été ces dernières années et suscite de graves préoccupations au sein de la communauté internationale. Celle-ci et le Conseil de sécurité en particulier ont reçu des appels répétés à prendre des mesures concrètes pour empêcher une escalade plus importante de la situation en Angola et contribuer le plus tôt possible au règlement du conflit.

On admet généralement au sein de la communauté internationale que l'UNITA est la principale responsable de la situation actuelle. L'UNITA a longtemps refusé d'honorer ses engagements pris aux termes du Protocole de Lusaka. Elle utilise les diamants extraits dans les zones qu'elle contrôle pour subventionner les trafics d'armes illicites. Elle s'est livrée à maintes reprises à des provocations, à des attaques et à des meurtres de civils. Elle est même allée jusqu'à s'en prendre au personnel humanitaire de l'Organisation des Nations Unies. L'UNITA a donc amplement mérité la condamnation et les sanctions de la communauté internationale.

Or, malheureusement, les sanctions du Conseil de sécurité contre l'UNITA n'ont jamais été appliquées efficacement, pour différentes raisons. Loin d'être réduite, la liberté de manoeuvre de l'UNITA s'est accrue. La quantité des armes dont elle dispose a augmenté au lieu de diminuer. Son attitude, loin d'être plus tolérante, est plus intransigente. Cela ne peut que susciter nos préoccupations et inciter à la réflexion.

Nous lançons un appel pressant aux parties concernées pour qu'elles appliquent la lettre et l'esprit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et qu'elles cessent de fournir des armes ou toute autre forme d'assistance à l'UNITA. Nous soutenons la proposition de l'Ambassadeur Fowler tendant à renforcer le régime de sanctions. C'est la première proposition énergique et complète de ce type

depuis le début du conflit en Angola. Nous espérons qu'elle sera adoptée par le Conseil de sécurité après un débat approfondi et mise en oeuvre au plus tôt.

Comme d'autres pays, la Chine pense que le renforcement du régime des sanctions n'est pas une fin en soi, mais un moyen de réunir les conditions nécessaires à un règlement politique final de la question angolaise. Nous espérons que la communauté internationale travaillera main dans la main et de façon coordonnée pour faire en sorte que grâce à un régime de sanctions renforcé l'UNITA soit amenée à déposer les armes au plus tôt, à mettre fin aux hostilités et à s'engager dans les meilleurs délais dans la voie de la réconciliation nationale. Nous espérons sincèrement que la question de l'Angola soit pleinement réglée dans un avenir proche.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. J'adresserai les mêmes chaleureux commentaires que mes collègues au Président du Comité des sanctions sur l'Angola pour son excellent exposé. Nous sommes amplement fondés, j'en suis persuadé, à applaudir le temps, le travail et l'énergie que l'Ambassadeur Fowler et son équipe ont investis dans cette question.

Non seulement il est juste que le Conseil fasse tout son possible pour améliorer et renforcer l'application et le contrôle de l'exécution des sanctions qu'il a prises contre l'UNITA, mais cela fait aussi partie des mesures que nous devrions prendre en tant que Conseil pour appuyer les gouvernements légitimes en Afrique — entreprise à laquelle, je pense, nous serons appelés à consacrer de plus en plus de temps. En Afrique, il n'est que trop courant que l'opposition politique ne s'exprime que par la voie de la force armée et nous devons mobiliser l'aide internationale en faveur des gouvernements légitimes contre les rébellions et en faveur d'une expression démocratique de l'opposition politique. Le thème des sanctions de l'UNITA devrait nous conduire à élargir le débat sur ce que nous faisons en Afrique pour diffuser plus largement l'expression démocratique.

Le Royaume-Uni souscrit à bon nombre des recommandations formulées dans les rapports présentés au Conseil par le Président Fowler, comme le nomme mon collègue américain — je pense qu'un peu d'autocratie en la matière ne serait pas mal venue. Nombre de ces recommandations

peuvent être mises en oeuvre dès maintenant et nous demandons instamment au Comité des sanctions et aux États Membres de s'y employer sans tarder. En particulier, le Royaume-Uni peut admettre la nécessité d'une coordination internationale plus étroite entre les organisations régionales et l'ONU et d'une collaboration entre les acheteurs de diamants étrangers autorisés et le Comité pour mettre au point des mesures concrètes afin de limiter l'accès de l'UNITA au marché international du diamant.

Nous saluons à cet égard la déclaration faite le 5 juillet par l'Association internationale des fabricants de diamants, qui exhorte ses membres à s'abstenir d'acheter le moindre diamant originaire d'Angola qui ne serait pas assorti d'un certificat d'origine. La coopération de l'industrie du diamant est essentielle si nous voulons réduire les ressources que l'UNITA tire de la vente des diamants. Nous convenons également que des mesures devraient être prises par le Gouvernement angolais pour mettre en place un système de certificats d'origine plus efficace que celui qui existe actuellement, et nous reconnaissons également qu'il faudrait ériger les violations des sanctions en infraction pénale dans tous les États Membres afin de dissuader ceux qui recherchent des profits aux dépens de personnes sans défense.

Certaines des recommandations restantes exigeront, bien entendu, un examen plus approfondi de la part des groupes d'experts créés par la résolution 1237 (1999) pour enquêter sur les violations des sanctions imposées à l'UNITA. Le Royaume-Uni attend avec intérêt le rapport final de ces groupes, qui servira de base à l'examen d'autres mesures contre l'UNITA par le Conseil. Pour coopérer aux travaux de ces groupes d'experts, le Royaume-Uni est prêt à verser la somme de 300 000 dollars à un fonds d'affectation spéciale, s'il était nécessaire de financer le travail des groupes d'experts.

Enfin, j'ai quelques questions à poser à l'Ambassadeur Fowler. Tout d'abord, après la mise en place des groupes, quelles sont, à son avis, les prochaines mesures que le Conseil et le Comité des sanctions doivent prendre pour améliorer l'application du régime des sanctions, ou attendons-nous seulement les résultats des travaux des groupes d'experts? Deuxièmement, quels sont ses plans pour ce qui est des visites aux autres États fortement impliqués dans le commerce du diamant?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé cette réunion et me joindre à tous ceux qui ont déjà exprimé leurs félicitations et leurs encouragements à l'Ambassadeur Fowler pour les initiatives tout à fait opportunes qu'il a prises cette année.

De manière très générale, je crois d'ailleurs que ce qu'il a fait, c'est-à-dire entreprendre un déplacement dans les régions concernées par la mise en oeuvre d'un régime de sanctions, est une initiative tout à fait raisonnable. Dans le passé déjà, un membre du Conseil, Président du Comité des sanctions sur la Sierra Leone, l'Ambassadeur de Suède, avait eu la même idée mais je crois qu'il s'agit là d'une expérience extrêmement utile et il serait souhaitable que d'autres présidents de comités des sanctions suivent l'exemple de l'Ambassadeur Fowler. Cela permet d'avoir non seulement une vue beaucoup plus réaliste de la manière dont un régime de sanctions est appliqué, de l'impact de celui-ci dans la région concernée également, et ceci permet de nourrir de façon plus concrète — et espérons-le plus positive — le travail du Conseil de sécurité. Donc, je ne puis encore une fois que souligner que les initiatives dans ce domaine du Président du Comité des sanctions étaient tout à fait bienvenues.

Je suis également d'accord avec le souci qu'a l'Ambassadeur Fowler de rappeler les faits et de rappeler régulièrement aux membres du Conseil de sécurité l'étendue du désastre humanitaire que cette guerre en Angola provoque. Il faut avoir ces chiffres à l'esprit, il faut avoir leur ampleur vraiment tout à fait présente dans nos mémoires lorsque nous comparons le travail du Conseil de sécurité sur ce dossier avec celui sur d'autres crises européennes en particulier.

Je crois aussi qu'il faut s'associer à la philosophie même qui est exposée par l'Ambassadeur Fowler lorsqu'il nous dit que si l'on souhaite reconstituer les moyens d'atteindre une paix raisonnable, il faut diminuer, si l'on veut ne pas exclure toute possibilité de discussion, il faut, ceci étant, diminuer la machine de guerre de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), et on sait que ceci passe par l'affaiblissement des ressources matérielles, économiques de l'UNITA, d'où le retour à cette idée de sanctions.

Enfin, il faut, je crois, apprécier le réalisme avec lequel l'Ambassadeur Fowler a conduit sa mission. Il en a fait deux, et il a voulu de façon très concrète, très simple et très logique, voir ce qui pouvait être fait pour justement faire en sorte que les sanctions fonctionnent et que soient

donc diminuées les capacités militaires de l'UNITA qui empêchent actuellement l'Angola de retrouver les voies de la paix et du développement économique.

Dans ce domaine, je ne peux que souligner l'intérêt de toutes les recommandations faites par l'Ambassadeur Fowler. Je m'appesantis simplement plus particulièrement — comme d'autres — sur la Recommandation 19 qui touche le domaine du commerce diamantifère car il s'agit là bien du nerf de la guerre, du nerf de la guerre menée par l'UNITA, et je crois que déjà les entretiens, les discussions menés avec les responsables commerciaux de ce commerce, les discussions menées par l'Ambassadeur Fowler sont utiles. Il faut indéniablement renforcer les contrôles, mieux normaliser les opérations de ce commerce et surtout insister sur l'intérêt et l'importance de certificats d'origine. Il s'agit là de recommandations simples, directes. Le grand mérite de l'Ambassadeur Fowler, c'est non seulement de les soumettre à l'appréciation du Conseil de sécurité, mais c'est également d'en avoir déjà parlé sur place, et il faut avoir l'espoir que les responsables de ce commerce, qui lui-même est légitime, feront en sorte qu'il n'y ait pas de déviation et que, grâce à l'établissement d'un système de certificats d'origine plus concret, plus sérieux, on pourra véritablement tarir les sources de revenus de l'UNITA. Il y a donc dans ce domaine, je le répète, beaucoup d'intérêt à suivre très étroitement les recommandations de l'Ambassadeur Fowler.

En ce qui nous concerne, nous avons déjà indiqué que nous soutiendrions entièrement les efforts des groupes d'experts constitués par l'Ambassadeur Fowler. Nous sommes tout à fait disposés, pour notre part, à répondre à un éventuel appel de candidatures pour fournir un expert et, comme nous l'avons déjà dit, à contribuer matériellement au travail de ces groupes d'experts.

Je crois aussi qu'il faut — et c'est ma conclusion — se réjouir de l'accueil donné à la fois dans la sous-région mais aussi lors de la réunion de l'Organisation de l'unité africaine, l'accueil donné par les pays africains aux propositions de l'Ambassadeur Fowler. Ceci est tout à fait méritoire parce qu'on sait combien certains des pays africains qui se déclarent prêts à participer à ce renforcement du régime des sanctions sont dans un état de dénuement économique, ce qui fait que leur effort sera d'autant plus appréciable. Mais je crois qu'il faut le soutenir énergiquement car ce que l'on fait à propos de l'Angola aura valeur d'exemple, et espérons-le également valeur d'entraînement; il faut avoir à l'esprit également l'effet tout à fait pernicieux que les trafics de diamants ont eu sur la crise en Sierra Leone, et donc tout ce qui pourra être fait et tout ce qui aura pu être obtenu grâce au travail de l'Ambassadeur Fowler, grâce

au soutien que lui donnera le Conseil de sécurité et grâce à l'accueil favorable déjà donné par les pays africains en ce qui concerne l'Angola aura, je pense, valeur d'entraînement pour d'autres régions de crise telles que la Sierra Leone.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter d'avoir organisé cette séance d'information publique qui constitue un pas dans la bonne direction dans notre effort commun visant à donner une plus grande transparence aux travaux du Conseil.

Ma délégation s'associe aux autres orateurs pour exprimer notre sincère gratitude à l'Ambassadeur Fowler et à toute la délégation canadienne pour avoir donné un nouveau dynamisme au Comité des sanctions sur l'Angola — indûment appelé ainsi comme l'a dit l'Ambassadeur Fowler. En tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola, l'approche pratique adoptée par l'Ambassadeur Fowler, pour examiner la question des sanctions a ajouté une nouvelle orientation et une nouvelle raison d'être à ce Comité. Nous saluons le dynamisme, la sincérité, la détermination, le courage et le leadership dont il a fait preuve pour ranimer l'intérêt pour la guerre civile en Angola et étudier les moyens de rendre les sanctions plus efficaces en vue de parvenir aux résultats escomptés.

Le peuple angolais souffre depuis trop longtemps et le moment est venu de redire notre engagement collectif de mettre fin à ce conflit qui n'a que trop duré. Comme l'a dit l'Ambassadeur Fowler, il s'agit d'un domaine où le Conseil parle d'une seule voix. Étant donné que nous traitons directement de cette question, nous pensons que grâce à une détermination nouvelle nous pourrions certainement ramener la paix dans l'une des zones les plus troublées d'Afrique. Nous attendons avec intérêt la mise en place des groupes d'experts.

En définitive, la déclaration de l'Ambassadeur Fowler à la soixante-dixième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) le dit bien :

«Il va sans dire que la responsabilité de faire respecter les sanctions contre l'UNITA n'incombe pas aux seuls pays d'Afrique. Il faut agir à la fois au niveau de l'offre et au niveau de la demande. [...] Ce

ne sont pas des Africains qui achètent des diamants de l'UNITA; ce ne sont pas des Africains qui fabriquent les chars, les blindés et les énormes quantités de munitions d'armes lourdes dont se sert M. Savimbi, mais c'est des États d'Afrique et leurs actes que dépendra en grande partie le succès du régime des sanctions décrété par le Conseil de sécurité. Et il ne fait aucun doute que ce sont les États d'Afrique qui pâtiraient le plus d'un échec.» (*S/1999/829, annexe I, p. 9*)

Nous espérons vivement également que les autres membres de la communauté internationale, en particulier les membres du Conseil, suivront le bon exemple de la délégation du Royaume-Uni et financeront généreusement les travaux de ces groupes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Gambie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à mes collègues pour remercier l'Ambassadeur Fowler de son exposé exhaustif et de son rapport détaillé sur la visite qu'il a effectuée en Europe et en Algérie concernant l'application des sanctions contre l'UNITA.

L'Ambassadeur Fowler a investi beaucoup d'efforts dans la recherche de moyens permettant d'améliorer l'application des mesures imposées contre l'UNITA. Sa contribution personnelle au travail du Comité des sanctions représente une innovation notable et est, je crois, vitale pour la paix et le développement en Angola.

Ses recommandations sont sérieuses. Elles traduisent une parfaite compréhension des objectifs du Comité des sanctions et établissent une base solide pour la paix en Angola. Je pense même que la qualité, la créativité et le caractère exhaustif de son rapport sont tels que le Conseil se trouve en quelque sorte obligé de rendre les sanctions plus efficaces.

En juin de l'an dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1173 (1998) condamnant les dirigeants de l'UNITA et les tenant responsables de la crise actuelle en Angola parce qu'ils n'avaient pas respecté les obligations contractées en vertu du Protocole de Lusaka. Par la même résolution, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions financières à l'UNITA et adopté des mesures destinées à restreindre les contacts officiels et le commerce bénéficiant à ses dirigeants dans l'espoir que cela aurait un effet sur l'attitude de l'UNITA.

Malgré ces mesures énergiques prises par le Conseil de sécurité, la situation en Angola a continué de se dégrader. L'UNITA a repris le contrôle de sept localités et a montré sa puissance militaire. Le Brésil regrette profondément qu'après des années d'efforts destinés à consolider la paix, l'Angola souffre à nouveau des conséquences d'une guerre civile. Le Gouvernement angolais mérite un appui vigoureux de la part de la communauté internationale en cette période critique. Le peuple angolais a besoin de paix.

Je crois qu'une étape essentielle dans la recherche de la paix consiste à donner effet au rapport présenté par l'Ambassadeur Fowler, tout d'abord parce que cela enverrait un message clair à Savimbi lui montrant qu'il n'a d'autre choix que de déposer les armes et d'accepter les obligations qui lui sont imposées par le Conseil de sécurité.

Voilà pourquoi ma délégation appuie toutes les recommandations figurant dans ce rapport. Nous sommes sûrs que les groupes d'experts, tels qu'envisagés, constitueront un instrument utile pour donner effet aux recommandations et renforcer le régime des sanctions contre l'UNITA. Nous sommes, en outre, particulièrement encouragés par les informations qui indiquent que les gouvernements, les organisations internationales et les représentants de l'industrie du diamant sont prêts à appuyer les efforts déployés par les Nations Unies pour mettre fin au conflit en Angola.

Enfin, j'espère que l'adoption à cette séance, avec tout l'appui du Conseil de sécurité, des recommandations figurant dans le rapport de l'Ambassadeur Fowler constituera un pas dans la voie vers la paix en Angola.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : Monsieur le Président, je vous remercie de l'heureuse initiative que vous avez prise d'organiser la présente séance. La délégation gabonaise soutient les efforts que l'Ambassadeur Fowler, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) du 15 septembre 1993, déploie en vue de rendre plus efficaces les sanctions imposées à l'UNITA. Je voudrais, une fois encore, l'assurer de la pleine et entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de son mandat.

Nous attendons avec impatience les conclusions et recommandations des groupes d'experts créés par la résolution 1237 (1999). Il faut, en effet, tout faire pour que les populations angolaises retrouvent la paix et la concorde et consacrent leurs efforts au développement économique et social de leur pays.

Nous partageons le point de vue exprimé par l'Ambassadeur Fowler au paragraphe 23 du deuxième rapport qu'il

a présenté au Conseil de sécurité et qui est contenu dans le document S/1999/829, daté du 28 juillet 1999. Comme lui, nous demeurons convaincus que c'est par le dialogue politique et non par les armes que l'on pourra mettre fin au conflit qui déchire l'Angola depuis deux décennies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Gabon des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens, d'emblée, à vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique dans le cadre des efforts que déploie le Conseil pour informer les États non membres du Conseil de sécurité sur les travaux du Conseil lui-même, dans un souci de transparence. Ma délégation tient également à exprimer toute sa gratitude à l'Ambassadeur Robert Fowler, Président du Comité des sanctions créé par la résolution 864 (1993).

Je voudrais poser une question à l'Ambassadeur Fowler au sujet d'un problème qui a trait directement au Comité qu'il préside. Il s'agit du trafic d'armes. Comment pourrait-il s'attendre à voir le contrôle se faire sur le trafic d'armes en direction de l'UNITA alors qu'il y a des usines entières qui travaillent jour et nuit? Et il y a également la question du commerce des armes. Certains États sont en proie à une guerre civile, ce qui permet aux armes de trouver un débouché. Comment pouvons-nous mettre fin à ce trafic meurtrier qui, en Angola, est également lié au commerce du diamant? Cela fait maintenant plus de deux décennies que le conflit en Angola se poursuit. Le trafic des armes est bien sûr très rémunérateur mais il se fait au détriment de vies humaines. Il semble qu'on gagne plus d'argent en vendant des armes que n'importe quel autre bien.

En Angola ou ailleurs, on ne saurait parler de démobilisation des combattants, de réinsertion dans la société civile, de retour des réfugiés ou de réconciliation nationale tant que le trafic des armes ne sera pas endigué. L'UNITA n'aurait jamais osé violer les sanctions sans un appui extérieur. Ce trafic d'armes permet des gains considérables.

Cela dit, je voudrais également poser à l'Ambassadeur Fowler certaines questions concernant les travaux de ce comité important. L'Ambassadeur Fowler a-t-il discuté de la question de la coopération avec tous les gouvernements et organisations qu'il a rencontrés et de la relation qu'ils entretenaient avec les groupes d'experts? A-t-il reçu des garanties écrites de la part d'organisations concernant leur coopération avec les groupes d'experts? A-t-il discuté avec

certaines gouvernements sur la façon dont certaines entreprises nationales violaient les sanctions imposées à l'UNITA? A-t-il évoqué avec eux la question des sanctions à l'encontre de ces entreprises? D'après l'Ambassadeur Fowler, comment le Conseil de sécurité pourrait-il traiter avec ces États et ces entreprises quand il est démontré qu'ils violent les sanctions décidées contre l'UNITA?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bahreïn des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Türk (Slovénie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons que cette séance ait été organisée et nous pensons qu'il est important que le Conseil de sécurité se réunisse pour discuter de diverses questions en public. Nous sommes satisfaits de voir que nous avons dépassé le stade des exposés thématiques pour traiter de questions beaucoup plus concrètes. La séance d'aujourd'hui constitue donc à cet égard une innovation fort appréciée et qui, je l'espère, sera répétée dans les mois à venir.

Je souhaiterais féliciter l'Ambassadeur Fowler de son rapport et exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation pour les efforts assidus qu'il a déployés et pour la démarche novatrice qu'il a conçue pour aborder la question des sanctions imposées contre l'UNITA.

Je ne souhaite rien ajouter aux observations qui ont été faites par plusieurs membres du Conseil sur le but et la nature des sanctions et sur la nécessité de rendre ces sanctions plus efficaces. Je crois que tout est clair à cet égard, de même qu'il est clair que les sanctions sont un instrument ayant pour objet d'aider les efforts destinés à mettre fin à la guerre en Angola et à mener à bien les négociations de paix.

J'aimerais faire quelques observations concernant les sanctions et les questions qui viennent à l'esprit à la lecture du rapport de l'Ambassadeur Fowler. Je crois qu'on ne peut ignorer le fait que, par le passé, l'application des régimes de sanctions a subi le sort du contexte global des efforts destinés à mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka. Les sanctions constituent un instrument politique important mais elles ne sont qu'un instrument politique parmi d'autres et donc subissent le même sort que les autres mesures politiques dans une situation donnée. Il faut garder cela à l'esprit.

Deuxièmement, chaque régime de sanctions est, à mon avis, unique et il faut faire preuve de prudence quand on essaie de généraliser un régime de sanctions particulier. Le contenu des mesures varie très largement. Le degré de

contrôle qu'exercent les gouvernements sur les activités illicites diffère selon les régimes de sanctions, et la pertinence des renseignements recueillis n'est pas la même d'une situation à l'autre. Par exemple, l'interdiction de vols aériens imposée à un État est peut-être moins difficile à faire appliquer que l'interdiction du commerce du diamant. Il existe là des différences profondes et les membres du Conseil doivent se montrer prudents quand ils tentent de les cerner et, évidemment, quand ils évaluent la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour répondre à de nouvelles difficultés.

Il existe cependant un dénominateur commun dans toutes les actions menées pour appliquer les régimes de sanctions. La coopération des États revêt une importance décisive. Les États doivent collaborer avec le Conseil de sécurité et ses comités de sanctions. Et, comme l'a dit l'Ambassadeur Andjaba tout à l'heure, certains États peuvent avoir besoin d'une assistance particulière pour veiller à ce que leur coopération soit véritablement efficace. De toute évidence, il s'agit là de questions qui exigeront des solutions novatrices, telles que celles formulées par l'Ambassadeur Fowler, mais également l'engagement ferme et la persévérance du Conseil de sécurité et de l'ensemble du système des Nations Unies.

Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Fowler de ses recommandations qui, je pense, apportent une nouvelle innovation importante dans les méthodes de travail du Conseil. Nous sommes favorables à la plupart de ces recommandations et certaines d'entre elles, à notre avis, mériteraient une étude plus approfondie. Je comprends que ces recommandations seront examinées par les groupes d'experts et par les comités des sanctions. Je suis également d'accord avec l'Ambassadeur Andjaba qui a évoqué la possibilité d'un examen plus complet, à un stade ultérieur, de certaines de ces recommandations au niveau du Conseil lui-même. Les membres du Conseil devraient être familiers avec le processus d'amélioration et d'application de ces recommandations et y participer pleinement. Je crois que ces recommandations devraient faire l'objet de discussions ultérieures au sein du Conseil de sécurité.

Je ne citerai ici que deux exemples bien qu'il y en ait sûrement d'autres. S'agissant des améliorations possibles dans le domaine de la surveillance des frontières, les Nations Unies ont une expérience dans ce domaine acquise dans le cadre des régimes de sanctions précédents. Il serait intéressant de voir dans quelle mesure ces expériences pourraient être utiles pour concevoir une nouvelle approche du problème de l'UNITA, sur la base des recommandations de l'Ambassadeur Fowler. Les questions qui ont trait à

l'industrie et au commerce du diamant sont, il me semble, tout à fait nouvelles pour le Conseil de sécurité et l'application de ces recommandations nécessiterait peut-être un engagement plus soutenu de la part du Conseil.

Il pourrait y avoir d'autres aspects de cette nature; je n'en donnerai pas la liste complète à ce stade mais je crois que l'on peut fort bien justifier l'idée d'un engagement plus poussé du Conseil de sécurité dans l'étude et le perfectionnement de ces recommandations.

Enfin, il conviendrait d'évoquer, même brièvement, le futur rôle du Secrétariat. L'augmentation des exigences concernant les politiques de sanctions se traduira par une charge supplémentaire pour le Secrétariat. Nous savons tous que le Secrétariat travaille dans le cadre de plusieurs comités de sanctions avec des ressources extrêmement limitées et je crois qu'à mesure que nous avançons sur ces voies nouvelles, nous devons garder à l'esprit les besoins tout à fait légitimes du Secrétariat et accorder l'attention voulue aux possibilités d'amélioration et d'expansion à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Slovénie des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Malaisie.

Ma délégation remercie l'Ambassadeur Fowler, Président du Comité créé par la résolution 864 (1993), de son rapport exhaustif sur les travaux du Comité, dont j'ai l'honneur d'être l'un des vice-présidents. Comme d'autres membres avant moi, je me félicite de l'exposé public d'aujourd'hui sur un thème d'intérêt aussi important que celui-ci pour l'ensemble des Membres de l'Organisation. La Malaisie est particulièrement heureuse que cet exposé public se tienne sous sa présidence. Nous félicitons le Président Fowler des deux récentes tournées qu'il a effectuées en Afrique et en Europe pour faire connaître les travaux du Comité, ce qui est, à notre avis, important.

La Malaisie appuie fermement les efforts déployés par le Président du Comité concernant la question décisive du renforcement de l'efficacité des sanctions contre l'UNITA. Nous sommes entièrement d'accord avec l'observation du Président, selon lequel les sanctions n'ont aucun caractère punitif, ni dans leur conception ni dans leur finalité, mais ont simplement pour but d'aider à établir les conditions d'une reprise du dialogue politique afin de parvenir à un règlement durable du conflit en Angola. À cet égard, nous pensons que des moyens nouveaux et radicaux sont néces-

saïres. Le Comité et le Conseil continueront d'examiner la question de savoir si l'UNITA est disposée à amorcer un dialogue politique et adapteront en conséquence les sanctions imposées. Nous sommes toujours persuadés que ce n'est que par le dialogue, le compromis et la conciliation et non par la poursuite des hostilités militaires que l'on pourra mettre un terme au conflit et rétablir la paix.

Ce n'est un secret pour personne que les sanctions imposées contre l'UNITA n'ont eu jusqu'à présent qu'un effet limité. Il est clair que des mesures plus efficaces, agissant à la fois au niveau de l'offre et au niveau de la demande, sont nécessaires, comme l'indique le Président Fowler dans son rapport. C'est pour cette raison que le Président du Comité s'est rendu non seulement en Afrique mais également en Europe. L'Ambassadeur Fowler, Président du Comité, a proposé une série de 19 mesures pour renforcer les travaux du Comité. Ses recommandations méritent une attention et un examen sérieux du Conseil. Nous trouvons notamment particulièrement séduisante sa Recommandation 17, qui invite l'Organisation mondiale des douanes à collaborer avec le Comité des sanctions et avec ses groupes d'experts afin d'appliquer les sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Si cette recommandation est appliquée, elle pourrait s'avérer un instrument particulièrement efficace.

Ma délégation se félicite de ce que l'Ambassadeur Fowler ait été en mesure de prendre la parole à la soixante-dixième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Alger en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 864 (1993). C'est la preuve du sérieux avec lequel les pays africains considèrent cette question, sérieux illustré une fois de plus par le projet de décision adopté par le Conseil des ministres de l'OUA, qui réaffirme l'appui sans réserve de cette organisation aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et lance un appel à tous les États membres de l'OUA pour qu'ils travaillent sans relâche à l'application des résolutions du Conseil de sécurité qui ont trait aux sanctions imposées contre l'UNITA.

Le Conseil de sécurité est résolu à jouer son rôle pour accroître l'efficacité de ces sanctions. À cet égard, le Conseil a décidé, dans sa résolution 1237 (1999), de créer deux groupes d'experts chargés de rassembler des informations sur l'origine des violations des sanctions imposées par le Conseil contre l'UNITA et sur la manière dont ces sanctions sont violées, et de recommander des mesures pour mettre fin à ces violations et améliorer l'application des sanctions. Nous attendons avec intérêt d'assister bientôt à la

mise en place de ces groupes d'experts et de lire leurs rapports intérimaires.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne de nouveau la parole à l'Ambassadeur Fowler, pour qu'il réponde à certaines observations et questions qui lui ont été adressées et fasse, peut-être, quelques remarques en guise de conclusion, s'il le souhaite.

M. Fowler (Canada) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, et un grand merci, également, à tous les collègues du Conseil pour les aimables paroles qu'ils m'ont adressées ainsi qu'à ma délégation pour le travail auquel nous sommes tous attelés. Tout ceci serait bien sûr impossible sans cet appui très important que nous recevons du Conseil. C'est grâce à vos encouragements d'aujourd'hui et à tous ceux d'hier que nous avons pu avancer. Je pense que l'existence même de ces encouragements constitue un message fort quant à nos intentions collectives. Je vous en remercie tous.

Je dois indiquer que notre travail s'est en grande partie appuyé sur le rapport présenté l'an dernier par le Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix durable en Afrique (S/1998/318) — l'une des choses, à mon avis, les plus novatrices faites par le Conseil depuis de nombreuses années. Bien évidemment, le Canada ne siégeait pas alors au Conseil et ne peut donc prendre aucune part de responsabilité dans cette excellente initiative. Ce rapport, dans une très large mesure, a présenté la situation telle qu'elle était et a situé le contexte dans lequel nous travaillons.

Je n'ai pas fait mystère du fait que je souhaitais vivement assumer cette responsabilité lorsque nous avons été élus au Conseil : nous sommes infiniment convaincus, en effet, que, si l'on veut réellement cerner les causes des conflits en Afrique, il peut être très utile de commencer par M. Savimbi. L'UNITA a eu, en effet, une influence déstabilisatrice sur l'ensemble de l'Afrique centrale et australe depuis des dizaines d'années et je pense que c'est réellement aux membres du Conseil qu'il incombe de mettre fin à cette situation de la meilleure façon possible. Cela m'a semblé une très bonne chose à faire en tant que membre du Conseil de sécurité.

Beaucoup de collègues ont dit que certaines des recommandations que nous avons faites pouvaient être mises en oeuvre dès maintenant ou dans un avenir proche. Je suis entièrement d'accord, et notre intention est de

commencer immédiatement dans le cadre du Comité des sanctions à formuler des recommandations à l'intention du Conseil pour qu'il prenne des mesures concrètes dès que les conditions seront réunies. Autrement dit, nous ne nous sentons absolument pas tenus d'attendre six mois les rapports des groupes d'experts, ou quoi que ce soit d'autre. Si nous avons un projet finalisé et qui mérite d'être fait, nous en recommanderons l'exécution. Un certain nombre de collègues — l'Ambassadeur Andjaba, l'Ambassadeur Türk et d'autres — ont indiqué qu'il restait encore à travailler sur plusieurs autres aspects, non seulement au niveau des groupes d'experts, mais à notre propre niveau, pour que les choses soient absolument claires quant à ce que nous voulons faire exactement et sur la méthode à employer. Cela prendra plus de temps, et nous y travaillerons au fur et à mesure.

De nombreux collègues se sont intéressés à la question des groupes d'experts et m'ont demandé quelles étaient mes intentions en la matière et la façon dont nous comptons procéder. J'ai l'intention d'écrire aux membres du Conseil cet après-midi pour recommander les 10 noms que j'ai à proposer, avec leurs fonctions spécifiques en regard, et un bref aperçu de leur curriculum vitae, et de demander aux membres de donner leur accord, par la procédure habituelle d'adoption/objection. Lorsque cet accord aura été donné — dans un délai très bref, je l'espère — je vous adresserai simplement une lettre, Monsieur le Président — tout en sachant qu'un autre Président pourrait alors vous avoir succédé — en proposant la diffusion d'un document approprié, comportant la liste des membres des groupes, et une indication du fait qu'ils commenceront immédiatement leurs travaux. Mon intention est de faire parvenir toute une pile de documents à chacun des 10 membres pour qu'ils puissent s'informer sur la question pendant le courant du mois d'août, d'organiser une réunion de trois jours entre les membres du groupe à la fin du mois d'août et de les aider à établir un plan de travail sur six mois et à programmer une série de réunions ici et ailleurs, en tout cas en Afrique. À ce stade, il y aura bien sûr une dernière réunion prolongée pour mettre le rapport au point, en début d'année prochaine. Voilà donc mes intentions au sujet des groupes d'experts. Nous sommes donc en bonne voie, à mon avis. Seuls deux ou trois détails nous manquent encore au sujet d'une ou deux personnes, détails que j'attends d'un moment à l'autre.

En ce qui concerne les propositions formulées aujourd'hui, l'Ambassadeur Burleigh et l'Ambassadeur Granovsky ont tous deux parlé de l'actualisation permanente de la liste des personnes qui sont visées par des sanctions particulières relativement aux transactions financières et aux

déplacements. Je dois dire que c'est tout à fait juste — j'aurais dû sans doute le faire figurer dans notre rapport. Nous avons en effet entendu mentionner ce genre de choses dans nos voyages — telles que des noms précis, par exemple, ou des questions relatives à l'absence de telle ou telle personne de nos listes. Je pense que l'une des premières choses que je ferai sera de demander à ces groupes d'experts d'examiner ces listes et de veiller à ce que nous ratissons aussi large que possible pour que toutes les personnes devant figurer sur cette liste y figurent bel et bien et pour continuer d'encourager tous les pays à faire ce que l'Ambassadeur Burleigh nous disait qu'ont fait les États-Unis, c'est-à-dire adopter des pénalités très concrètes à l'encontre de ceux qui contribuent à violer les sanctions.

L'Ambassadeur Greenstock a soulevé plusieurs questions sur le fait que notre coopération avec le Secrétariat sera vitale. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Nous travaillerons en étroite collaboration avec M. Stephanides et ses collègues du Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix en vue de faire en sorte — de préférence, avec une présence continue des Nations Unies à Luanda — que d'abord, nous restions en contact très étroit avec le Gouvernement angolais sur toutes ces questions et que ce dernier sache ce que nous faisons et pourquoi et comment nous le faisons, et ensuite, que le Gouvernement angolais nous informe de ce qui se passe sur le terrain. Dans la mesure où nous essayons de contrôler les armes qui parviennent à l'UNITA, nous devons être informés sur les armes à la disposition de l'UNITA et avoir des informations sur le terrain et sur d'autres questions.

L'Ambassadeur Greenstock a également posé une question sur d'autres voyages éventuels et sur mes intentions à ce sujet. Je suppose que je dois relever le fait que mon gouvernement a pu penser que l'élection au Conseil de sécurité signifiait que je devais rester autour de cette table examinant de graves questions géostratégiques, et lorsque j'ai parlé de mes vacances, ils ont dit «Que faisiez-vous en mai et en juillet de cette année et pourquoi voulez-vous prendre des vacances maintenant?» Plus sérieusement, le Gouvernement canadien n'aurait pu être plus actif dans son appui à nos efforts en matière de sanctions, et je saisis cette occasion pour le remercier de cet appui résolu.

J'envisage de rester assez près de cette table et de ces groupes et de travailler avec eux. Il y a encore des déplacements à effectuer. Plus précisément, il y a des pays en Afrique centrale et de l'Ouest que je n'ai pu visiter mais où les groupes, je l'espère, pourraient se rendre. Il y a d'autres pays d'Europe orientale qui devraient être visités dans le

contexte de nos inquiétudes concernant des transferts d'armes vers l'UNITA. Il y aura d'autres visites et je pourrais en effectuer quelques-unes. Mais de façon générale, je travaillerai avec les groupes, et les membres des groupes feront d'autres déplacements et enquêtes.

L'Ambassadeur Buallay a posé des questions sur le commerce des armes en général et sur ce que l'on pourrait faire à ce sujet. C'est probablement la question la plus importante affectant la paix et la sécurité et notre mandat fondamental. Le commerce des armes licite et illicite — d'armes petites, moyennes ou autres — est une question complexe et frustrante, et il existe d'importantes initiatives en cours. Le Secrétaire général adjoint Dhanapala poursuit l'examen d'idées intéressantes à ce sujet. La Commission européenne a lancé des initiatives. Je sais que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en examine quelques-unes. Nous travaillerons avec toutes ces parties pour que ces idées portent leurs fruits en ce qui concerne la question spécifique qui nous occupe aujourd'hui.

Je voudrais noter à ce propos que durant nos rencontres à Kiev, nous avons appris qu'en 1989, 40 % de la main-d'oeuvre ukrainienne travaillait dans le commerce des armes. Cette proportion aujourd'hui est de 25 %. Je pense que si l'on examinait attentivement un certain nombre de pays, on constaterait qu'une part très importante de leur effort industriel est consacrée au commerce des armes — et ces armes vont quelque part. Il s'agit d'un problème de fond ayant des conséquences très graves qui requiert toute notre attention. J'ai clairement indiqué dans le rapport soumis au Conseil que le Gouvernement ukrainien a été catégorique en affirmant qu'il ne s'agit pas de violation des sanctions. J'ai également été très obstiné lorsque j'ai demandé instamment aux pays de fournir des informations concernant les violations des sanctions, et en attendant d'avoir des informations précises à ce sujet, nous ne pouvons décider des mesures à prendre contre les contrevenants.

La première responsabilité incombe d'abord aux États Membres. Lorsqu'ils sont admis à l'Organisation, ils adoptent tous une loi relative à leur participation à l'Organisation des Nations Unies ou une loi équivalente, prévoyant que ces nouveaux Membres s'engagent à respecter les résolutions du Conseil de sécurité et à adopter les lois appropriées donnant effet à ces résolutions. Un de mes messages les plus importants a été de rappeler ce point aux pays et j'ai aujourd'hui l'excellente occasion de le faire à nouveau — et j'en suis reconnaissant. Je rappelle que la responsabilité de l'application des sanctions du Conseil de sécurité relève des États Membres individuels. Ces derniers sont censés disposer de

lois, règlements et décrets leur permettant d'agir à cet effet. Deuxièmement, par le biais du Président du Conseil ou du Président du Comité créé par le Conseil de sécurité, nous pouvons exhorter les pays en faute à améliorer leurs pratiques à cet égard et, en fin de compte, nous pouvons les mettre dans l'embarras au niveau du Conseil. Mais la première responsabilité incombe d'abord aux États Membres.

Je n'ai pas d'engagement écrit sur les manifestations de bonne volonté à coopérer avec les groupes d'experts mais j'ai reçu des engagements verbaux enthousiastes et fermes tout à fait dignes de foi de tous les pays visités. Ces derniers promettent de travailler en étroite collaboration avec les groupes et de nous fournir les informations dont nous avons besoin.

L'Ambassadeur Türk a noté que tous les régimes de sanctions varient et je suis pleinement d'accord avec lui. Je pense qu'il y a quelques leçons qui ont été retenues. L'Ambassadeur Dejammet et d'autres ont indiqué que s'agissant des diamants, il y a évidemment des déviations. En fait, il peut y avoir un peu plus de déviations avec d'autres substances et matières précieuses en général. Quelle que soit leur finalité, les sanctions invoquées contre l'UNITA constituent le type de sanctions ciblées dont nous parlons tant et vers lesquelles devrait s'orienter le Conseil, par opposition aux sanctions étendues et globales qui occasionnent tant de dommages collatéraux.

Je pense qu'il serait juste de dire que les sanctions que nous avons présentées n'ont pas beaucoup gêné les voisins de l'Angola et ont porté sur un objectif précis. Elles n'ont pas été appliquées aussi strictement qu'elles auraient dû l'être, et nous y travaillons. Mais ce sont des sanctions que nous avons dit envisager et j'approuve complètement l'Ambassadeur Türk selon lequel, dans l'application de ces sanctions, nous devrions constamment considérer les aspects de tri ou de priorité afin de ne pas déployer des efforts égaux, consacrant beaucoup d'énergie à des domaines peu rentables tout en négligeant d'autres qui peuvent produire des résultats plus rapides.

Cela dit, je ne pense pas que nous puissions négliger quelque domaine que ce soit. Mais nous devons garder à l'esprit ce souci de priorité, et c'est bien mon intention. À cet effet, je voudrais dire clairement que si nous devons prendre des mesures sur ce que j'ai dit au sujet des diamants — et nous le ferons —, il est possible de faire en sorte que M. Savimbi ne reçoive pas d'armes. Nous qui sommes présents à cette table, nous pouvons certainement le faire. J'espère que nous pourrons le faire.

Je ne sais pas si j'ai oublié quelque chose. Le cas échéant, j'espère qu'il y aura d'autres occasions pour que les membres me le rappellent.

Une fois encore, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir tenu cette séance et de m'avoir donné l'occasion de faire mon intervention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Fowler, Président du Comité créé par la résolution 864 (1993), des éclaircissements et réponses qu'il a fournis et de ses observations supplémentaires.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 10.